



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 25 JUIN 2018

Convocation du 19 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-cinq Juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie – LERÉVÉREND Benoît (adjoints).
Mme LECELLIER Sophie – Mme MARIE ROSALIE Christèle – Mme MOREAUX Sophie - M. AUDOUX Jérôme.

Pouvoirs : M. PIGEON Michaël à M. Jean Marie LOYANT – Mme DUPORT Delphine à Mme FARCY Annick – Mme LEROYER Sandrine à Mme LECELLIER Sophie.

Absents excusés : Mme SOREL Audrey – M. GOUET Jérôme

Absent : M. DUVAL Benjamin

Secrétaire de séance : M. AUDOUX Jérôme.

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations : Nom de la future bibliothèque – Renouvellement de la convention avec la FREDON.
Accordé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2 accordés - 2 refusés
- certificat d'urbanisme : 5
- déclaration d'intention d'aliéner : 10
- déclarations de travaux : 4

DELIBERATIONS

► **Poste ATSEM :** à la demande de l'agent, modification de la durée hebdomadaire. Réduction du temps de travail annualisé de 29,75/35^e à 23,63/35^e – Avis favorable du Comité Technique CDG 14 du 24.05.2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Réalisation d'un panneau à messages par le SDEC :** Installation d'un panneau d'information place J. Cojan avec mise à jour des messages à partir d'un accès internet. Coût total : 10 953,33 € HT. A la charge de la commune : 7 667,33 € (dépenses de fonctionnement) le reste financé par le SDEC : 3 286,00 € HT (TVA payée et récupérée par le SDEC).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Dortoir Maternelle :** Attribution des marchés :

- Lot 01 Cloisons – Plafonds – PROFIL AMENAGEMENT : 20 523,29 € TTC
- Lot 02 – Electricité – VIGOURT : 3 859,52 € TTC
- Lot 03 – Plomberie Sanitaires – LEBRETON : 20 132,42 € TTC

- Lot 04 – Carrelage Peinture – MM PEINTURE : 3 497,59 € TTC
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Bibliothèque/salle réunions** : Avenants aux marchés :

- Lot 01 – Terrassements VRD – SARL MOULIN plus-value pour réseau évacuation eaux pluviales et aménagements extérieurs : 10 608,96 € TTC,
- Lot 03 – Charpente – Couverture – Bardage CHANU plus-value pour gouttière auvent, dessous de toit : 3 707,99 € TTC,
- Lot 04 – Menuiseries extérieures SV MIROITERIE plus-value pour modification profils pour doublage – porte automatique coulissante : 6 052,50 € TTC,
- Lot 05 – Menuiseries intérieures MBHN plus-value pour remplacement doublage 1 534,56 € TTC – Moins-value pour bloc porte supprimé : 782,40 € TTC – moins-value pour suppression vitrage coupe-feu de la cloison vitrée : 3 810,24 € TTC,
- Lot 06 : Electricité VIGOURT plus-value pour alimentation porte automatique coulissante : 292,62 € TTC,
- Lot 07 – Chauffage CEME GUERIN plus-value pour radiateurs couleur identique aux menuiseries extérieures : 2 016,00 TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Accès PMR maternelle** : attribution travaux à l'entreprise EUROVIA pour 7 217,77 € TTC

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Clôture école élémentaire** : attribution des travaux à l'entreprise MARIE Paysage pour 6 455,70 € TTC

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention de partenariat avec la Communauté Urbaine** pour mise à disposition du télé service « Déclaloc »

L'agence départementale Calvados attractivité met à disposition de l'ensemble des collectivités du Calvados un outil mutualisé pour dématérialiser la déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes. Cet outil permet d'obtenir en ligne le CERFA. Prise en charge du coût de la maintenance par la Communauté urbaine : 200 € HT par an.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention.

► **Service commun avec la Communauté Urbaine pour études juridiques et contentieux** :

Avec pour missions suivantes : assistance pour procédures contentieuses, assurer une veille juridique, apporter des conseils juridiques et proposer des formations juridiques.

Convention d'adhésion à compter du 01/09/2018 jusqu'au 31/12/2021 – renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 4 ans (fin 31.12.2025).

Cotisation annuelle pour la commune 2 073,40 €

Vote : Pour = 2 Contre = 3 Abstention = 6

Orientation et choix de la commune : demande de prix sur Caen pour ce type de prestation.

► **Tirage au sort des jurés d'assises 2019** : 3 personnes sont tirées au sort.

► **Modification des tarifs au 1^{er} juillet 2018 – restauration/garderie scolaires pour l'année 2018-2019** :

- **Salle polyvalente** :

Particuliers week-end : hors commune = 575 € - Commune = 320 €

Associations le week-end : associations communales à partir de la 2^{ème} (1^{ère} gratuite) = 222 €

Autres associations = 410 €

Associations en semaine : ASLO = 7,50 €/heure – hors ASLO = 8,40 €/heure

Rappel modalités locations et prêts des locaux à l'association AMEP depuis le 3 novembre 2009 :
« première location gratuite comme pour toutes les associations de Mouen, les suivantes étant payantes.
Seule l'AMEP peut disposer gratuitement de la salle polyvalente pour ses manifestations au bénéfice des écoles : carnaval, kermesse, foire aux greniers et un repas par an (prêt du gymnase pour bourse aux jouets) »

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Gymnase :

Plage horaire 1 h 30 scolaires = 55,00 € soit 36,66 €/heure

Associations sportives communales : gratuit

Associations extérieures et habitants = 9,20 €/heure

ASLO / TC2O = 8,35 €/heure

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Garderie : 2,20 €/heure fractionnable en demi-heure

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Restaurant scolaire (année scolaire 2018/2019) :

- 1^{er} enfant = 3,95 € - à partir de 2 enfants = 3,45 € - repas exceptionnel = 8,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Nom de la future bibliothèque :** Après recherche d'un nom qui allie l'ancrage local, la relation avec la mairie, la culture, les lettres et les sciences, le nom de Charles THOMINE-DESMASURES a été proposé.

Biographie de Charles Thomine Desmasures (1798-1824) : Avocat, professeur d'université (docteur es lettres), suppléant à la chaire d'histoire de l'université de Caen, botaniste, maire de Mouen de 1822-1824, auteur d'une thèse sur la poésie, fondateur de la société Linnéenne du Calvados et archiviste de cette société, membre de la société des antiquaires de Normandie, membre de la société d'émulation de Caen, découvreur du « Brome Mou » graminée.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Renouvellement de la convention avec la FREDON :** Rappel de cette convention : les particuliers devront signaler en mairie les nids de frelons asiatiques présents sur leur propriété. La mairie en fera la déclaration sur un portail, recevra la facture, déduction faite de la prise en charge du département et refacturera à l'administré par l'intermédiaire de la perception.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Convention de contrat de concession d'électricité (réseaux, haute et basse tension) négociée avec le SDEC, ENEDIS et EDF pour une durée de 30 ans.**

Objectifs : amélioration du service de distribution (taux de continuité de coupure, tenue de tension) transformation du réseau pour répondre à la transmission énergétique.

Contrat en cours de signature.

INFORMATIONS DIVERSES

► **Carrière de Mouen :** Autorisation pour une durée de 20 ans à dater de la notification de l'arrêté préfectoral du 25.05.2018. Remise en état incluse dans la durée d'autorisation. Garantie financière pour assurer la remise en état.

Chaque période de phasage correspond à 5 ans (4 niveaux de paliers).

L'exploitation ne peut être poursuivie au-delà de l'échéance qu'en vertu de la délivrance d'une nouvelle autorisation.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **Aménagement et investissement du 18.06.2018** : Projet city park – Abri jeunes au stade – Panneau d'information place J. Cojan – Devenir du terrain angle route de Bretagne/rue P. Castel – Nom de la nouvelle bibliothèque.

► **Travaux du 19.06.2018** : Clôture école élémentaire – Accès PMR école maternelle – Acoustique restaurant scolaire – extension boulangerie – aménagements de la mairie (toilettes, accès handicapés, coin repas pour le personnel).

► **Enfance du 20.06.2018** : Organisation envisagée à la rentrée 2018 : garderie, restaurant scolaire, école maternelle – Tarifs garderie, restaurant – Equipement informatique des 2 écoles – Organisation des mercredis et vacances scolaires pour les familles.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 23 h 20 minutes.